

### **Ravalement de façade pour « la Maison ANFR » !**

**Découvrez la nouvelle version de la maison virtuelle qui informe sur l'exposition aux ondes générée par les principaux objets du quotidien**

**Maisons-Alfort, le 8 avril 2021 – L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie une nouvelle version de « la Maison ANFR », interface en ligne qui permet de circuler dans les différentes pièces d'une maison virtuelle et en extérieur proche, pour y trouver des indications sur l'exposition aux ondes générée par des objets de la vie courante. La nouvelle version offre de nouvelles fonctionnalités très ludiques et un enrichissement des données avec plus de 70 objets répertoriés.**

En 2017, l'ANFR lançait « la Maison ANFR », une maison virtuelle qui permettait de sélectionner des objets connectés pour connaître leur exposition aux ondes. L'année suivante, c'est la « plage ANFR » qui voyait le jour afin de visualiser l'émission de différents objets utilisés pour des loisirs de plein air. Aujourd'hui, l'Agence met en ligne une interface regroupant ces deux univers et enrichie de nouvelles données. La navigation est également améliorée grâce à un design moderne, offrant des fonctionnalités interactives et ludiques. La nouvelle version s'adapte par ailleurs beaucoup mieux à une lecture sur les écrans mobiles.

Ce support pédagogique permet d'informer le public des niveaux d'exposition aux ondes des appareils connectés sans fil qu'il utilise au quotidien. Plus de 70 objets sont à découvrir, dont une trentaine ont été ajoutés comme par exemple : un téléphone 5G, un fer à repasser, une caméra WiFi, une *smartwatch*, une liseuse Kindle, une console de jeu portable (Switch), un chargeur de téléphone à induction ou encore des écouteurs sans fil (Airpods)...

La visite de « la Maison ANFR » s'effectue sous forme de jeu : les objets sont à découvrir et des anecdotes et quizz apportent des informations complémentaires sur certains objets sélectionnés. Pour permettre une comparaison entre les différents objets, toutes les mesures ont été réalisées à 50 cm et pendant 6 minutes, d'après les bonnes pratiques du protocole de mesure mis en place par l'ANFR.

Cette démarche s'inscrit dans l'une des missions de l'ANFR qui est de veiller au respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes radioélectriques. A ce titre, elle gère depuis 2014 le dispositif national de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques qui permet à toute personne de solliciter gratuitement une mesure dans un lieu d'habitation ou un lieu accessible au public. Elle tient également à jour un protocole définissant la méthode de référence pour la mesure de l'exposition du public.



*Vue d'ensemble de La Maison ANFR*



*Informations apportées dans les fenêtres dédiées aux objets*

Pour visiter « la Maison ANFR » : <https://maison.anfr.fr>

Plus d'informations sur les missions de l'ANFR relatives au contrôle de l'exposition aux ondes : <https://www.anfr.fr/fr/controle-des-frequence/exposition-du-public-aux-ondes/>

Contact presse ANFR : [presse@anfr.fr](mailto:presse@anfr.fr) – 06 80 59 00 51